



Le 16 Avril 2015

IN F O S

Fonctionnaires maudits par l'Etat !!!

A
D
M
-
Z
-
G
-
R
A
-
H
-
F
-
G

La ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu, a décidé **unilatéralement**, au nom du budget, de **supprimer l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG** en annonçant la nouvelle aux organisations syndicales reçues le 13 avril 2015.

Cette indemnité a été créée en 1997, lors de l'augmentation de la CSG dont le taux passait à 7,5%, afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires liées aux différences d'assiette des cotisations maladies portant uniquement sur le traitement et l'assiette de la CSG portant sur l'ensemble de la rémunération (traitement, primes, etc..). Sur votre feuille de paye cette indemnité figure à la ligne 489 « indemnité exceptionnelle ».

L'IECSG était versée uniquement aux fonctionnaires civils et militaires recrutés avant le 1^{er} janvier 1998, elle était revalorisée chaque année en fonction de l'augmentation des primes des agents (rappel parfois important sur la paye de décembre).

Sous prétexte que cette prime « *est devenue inéquitable puisque seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 1998 peuvent en bénéficier* », cette mesure est présentée comme « **juste pour une fonction publique exemplaire** », la suppression de cette indemnité reste néanmoins **une baisse de revenu inacceptable**, alors que la valeur du point d'indice est toujours bloquée.

Cette mesure concerne 960 000 agents dans les trois versants de la fonction publique et sera **applicable à compter du 1^{er} mai 2015** aux niveaux des indemnités de 2014.

Les hauts salaires seront immédiatement plafonnés, soit environ 400 personnes qui ne pourront pas percevoir plus de 5 000€.

Les agents de catégorie C, soit environ 250 000 agents, dont le traitement est inférieur à 1 852€ brut par mois avec un indice majoré à 400, seront seuls exemptés du dispositif.



Enfin, pour les catégories intermédiaires, environ 710 000 agents, la prime sera supprimée progressivement au fil des changements d'échelon et/ou des avancements (promotions).

Plus de 710 000 agents subiront donc une perte du pouvoir d'achat.

La ministre de la fonction publique enfonce le clou, en précisant que ces économies « pourraient » permettre de financer les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), un chantier qui est, à l'heure actuelle, bien mal en point !!! Surtout s'il est soumis à la récupération des 500M€ d'économies prévues sur 3 ans.

FORCE OUVRIERE dénonce ces mesures qui s'ajoutent aux pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

FORCE OUVRIERE condamne à nouveau, avec la plus grande fermeté, la politique d'austérité poursuivie actuellement par le gouvernement.

